

Décision 06-D-38 du 13 décembre 2006

relative à des pratiques relevées sur les marchés de la collecte, du transport et du traitement des déchets ménagers dans les régions Rhône-Alpes et Auvergne

Posted on: 22 décembre 2006 | Secteur(s) :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie et des Finances

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Groupe Vivendi, Groupe SITA-SUEZ

Lire

le texte intégral de la décision

27.41 Ko